

ATTESTATION (à remplir par l'employeur principal)

(Si le candidat chauffeur est salarié pour un autre emploi)

Cette attestation a pour but de certifier que le chauffeur ne réalise pas plus de 10 h dans la journée, plus de 48 h dans la semaine et plus de 6 jours consécutifs. Néanmoins si vous candidatez pour un poste de chauffeur pendant vos congés, c'est sous votre entière responsabilité, la société Pampelonne Organisation ainsi que la société d'intérim qui sera votre employeur, ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables des conséquences de cet emploi pendant des congés payés ou des RTT.

Nous soussigné société sise

.....

Attestons employer M. Mme ou Mlle

Nous certifions que M. Mme ou Mlle

est en congés payés (ou sans solde) ou enpendant la période du 11 février 2022 au 20 février 2022 et de se fait pourra participer à l'Open 13 Provence qui se déroule du 11 février 2022 au 20 février 2022 à Marseille, en tant que Chauffeur permettant ainsi un emploi dans les règles législatives du cumul d'emploi à savoir maximum 10 heures par jours, 48 heures par semaine et un maximum de 6 jours consécutifs tous employeurs confondus.

Nous certifions que cette déclaration n'est pas fausse auquel cas nous nous exposerions à des sanctions civiles et pénales

Fait pour valoir ce que de droit

A le

Nom et prénom du signataire et qualité

Cachet de l'entreprise